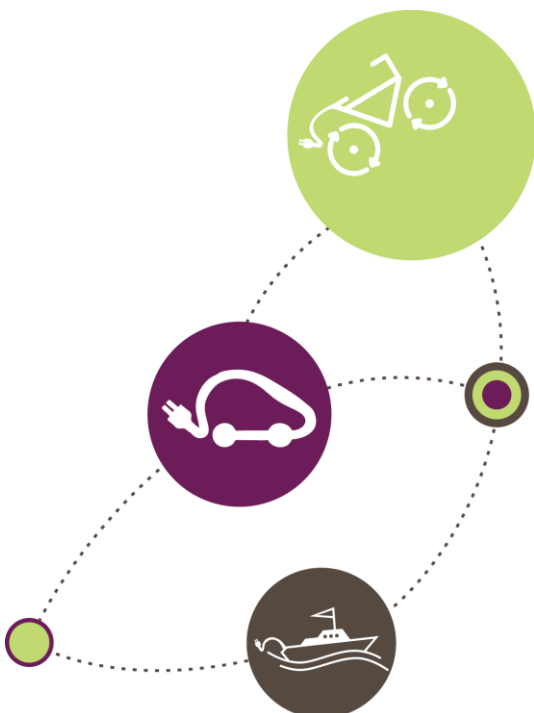


BOURGOGNE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE
SE DÉPLACER AUTREMENT

Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) :
marché de niche ou de masse ?



Le marché du cycle en évolution

La France avec 3 200 000 cycles vendus en 2011, se classe au 3^{ème} rang des pays européens consommateur de vélos. Selon l'observatoire du cycle, les ventes ont progressé de 5,5% en 2011. Les vélos les plus vendus sont :

- Les vélos de loisirs : 62% des ventes
- Les vélos « de mobilité » : 26% des ventes
- Les vélos sportifs : 12% des ventes

Le VAE peut se classer parmi les 2 1ères catégories. Toutefois on les retrouve plutôt dans un usage dit de loisirs.

Développement des ventes en France et en Bourgogne

En 2011, les ventes de VAE ont progressé de 16% avec 37 000 VAE achetés. Lorsque l'on sait que les ventes de VAE ne s'élevaient qu'à 6 700 unités en 2006, on s'aperçoit que le marché du VAE a été multiplié par 5,5 en 5ans.

La majorité des ventes de VAE se fait chez des revendeurs spécialisés : 64,5% des ventes, le reste étant vendus dans les grandes surfaces (alimentaires ou spécialisés).

Selon toutes probabilités, cet engouement sera exponentiel puisque les incitations à la mobilité durable, et à laisser sa voiture au garage se font de plus en plus présentes.

Le VAE : un véhicule plein d'atouts

Santé

La pratique du vélo électrique constitue un véritable exercice physique, et, à ce titre, il est excellent pour la santé. Selon des études menées par des médecins, le VAE, tout comme le vélo « traditionnel » permettrait :

- D'entretenir le domaine cardiaque, pulmonaire et orthopédique des usagers : « *C'est une activité dite portée, où les articulations travaillent sans subir de chocs comme dans la course à pied* » Dr Mégret.
- De prévenir les cancers : « *le fait de pédaler diminue de 25% la probabilité de cancer du côlon et du sein, et on est train de réunir des résultats intéressants pour la prostate.* » Dr Grillon.

De plus le VAE serait conseillé aux diabétiques et à toutes personnes (même en mauvaise santé ou avec des difficultés physiques) qui souhaiteraient renouer avec une activité physique.

CONTACT : MOROT Gaëlla
BOURGOGNE MOBILITE ELECTRIQUE

Tel : 03 80 28 09 90
contact@bme.asso.fr

Fax : 03 80 28 09 99
www.bme.asso.fr

" La question se posait de savoir dans quelle proportion des gains en "condition physique" pouvaient être observés pour l'utilisation de vélos électriques. 20 cyclistes non confirmés (entre 35 et 55 ans) ont effectué pendant 6 semaines leurs déplacements domicile-travail à vélo électrique (entre 5 et 15 km) et ont été analysés. Une première prise de mesures physiologiques était réalisée quatre semaines avant la mise en selle. Avant et après l'opération, les mêmes tests ont de nouveau été effectués. Ces tests portaient sur la capacité maximale d'oxygène, la mesure du taux d'acide lactique et la puissance maximale. En ce qui concerne la capacité maximale d'oxygène, des différences importantes n'ont pas été relevées. Par contre, de nettes améliorations en matière de puissance et d'endurance ont été constatées. Les résultats de cette étude montrent que même de petits efforts avec un vélo à assistance électrique suffisent pour améliorer la condition physique, et donc la santé en général. En outre, l'utilisation d'un vélo électrique aide à franchir le seuil de l'activité physique, surtout pour des personnes moins en forme."

Extrait d'un communiqué de presse belge www.delathouwer.irisnet.be

Coût

Le prix d'un VAE est compris dans une fourchette de prix très large allant de 300 à 5000€.

À ce coût d'achat, il faut rajouter les coûts des km parcourus. En VAE, 1€ d'électricité = 1 000km, en voiture thermique 1€ de carburant = 10 km.

Concernant l'autonomie, une charge complète prend quelques heures et permet de parcourir de 30 à 70 km.

Pollution

En France, les transports sont responsables de 30% des pollutions atmosphériques :

- 34% des émissions de CO²
- 10% des émissions de SO²
- 37% des COV
- 60% des NOx

(ADEME)

Ces polluants ont des effets sur :

- la santé (trouble respiratoires, intoxications, irritations) : selon la Commission Européenne, la pollution engendrerait une diminution de l'espérance de vie (environ 10ans), une augmentation des hospitalisations (environ 100 000/an) et des morts prématurés (400 000/an).
- la faune et la flore (acidification des milieux, effet de serre, dépérissement des forêts) mais aussi sur l'environnement en général (noircissement des bâtiments)

Le VAE quant à lui, n'émet aucun gaz à effet de serre.

CONTACT : MOROT Gaëlla
BOURGOGNE MOBILITE ELECTRIQUE

Tel : 03 80 28 09 90
contact@bme.asso.fr

Fax : 03 80 28 09 99
www.bme.asso.fr

Une solution pour tous

Selon l'espace où l'on se trouve, les problématiques ne sont pas les mêmes. Néanmoins le VAE apporte une solution viable à un bon nombre de problèmes et ce quelque soit l'espace pris en compte.

Pour les villes, afin de réduire les externalités négatives de nos déplacements

Les problèmes liés à la mobilité en ville sont centrés sur la congestion et la pollution. Ces deux aspects péjoratifs de nos déplacements urbains peuvent être facilement contrés par le VAE. Effectivement, sachant que le taux de remplissage d'une voiture est d'environ 1,25 personnes/voiture sur le territoire bourguignon, et que les VAE occupent moins d'espace que les voitures, il paraît pertinent de développer la pratique du VAE. De plus, de part leur maniabilité et les nombreux aménagements qui leurs sont aujourd'hui dédiés, les VAE se déplacent plus vite et plus facilement qu'une voiture.

Il est également utile de préciser que le VAE augmente la distance moyenne des déplacements domicile/travail en vélo. En effet, le seuil « psychologique » d'un déplacement pour se rendre au travail en vélo est de l'ordre de 4 km. Avec un VAE c'est 10km, ce qui correspond à environ 30 minutes de trajet. Au-delà, les personnes préféreront prendre la voiture.

En ce qui concerne la pollution, comme nous l'avons abordé un peu plus haut, un VAE n'émet aucun GES.

Exemple d'applications de VAE en ville, rendez-vous dans la Rubrique Près de chez vous – Fiches référence :

- Les VAE de la Poste
- VAE seconde chance
- Les VAE du pays Châtillonnais
- L'aide aux deux roues électriques
- Le VAE de l'ADEME
- Le VAE d'EDF.

Pour les campagnes, afin de développer l'activité économique en intégrant le VAE dans une démarche d'écotourisme

Le VAE peut devenir un véritable « atout charme » pour le tourisme urbain ou rural. Ce dernier étant très souvent associé à l'écotourisme ou le tourisme vert. Une façon de découvrir les paysages à son rythme de façon écologique, économique et avec moins d'effort.

Exemple d'applications des VAE dans le tourisme, rendez-vous dans la Rubrique Près de chez vous – Fiches référence :

- Les séjours de Bourgogne Escapades
- La transmaconnaise

CONTACT : MOROT Gaëlla
BOURGOGNE MOBILITE ELECTRIQUE

Tel : 03 80 28 09 90
contact@bme.asso.fr

Fax : 03 80 28 09 99
www.bme.asso.fr